



Politique d'engagement actionnarial

Mise à jour : 7 octobre 2020

Préambule

Graphene Investments ("la Société") s'efforce d'utiliser les dispositifs de consultation des actionnaires dans l'intérêt exclusif des investisseurs. En conséquence, dès lors qu'elle a pu obtenir en temps voulu les informations qu'elle estime nécessaires, elle exerce systématiquement les droits de vote attachés aux actions détenues dans les fonds de sa gamme (ainsi que dans tout fonds ou compte dédié dont le mandant lui a confié cette responsabilité). Toute convention de mandat par laquelle la Société accepte de gérer un portefeuille précise si le mandant souhaite exercer lui-même les droits de vote ou déléguer cette tâche à la Société. Lorsque le mandant souhaite que les votes soient effectués par la Société selon des principes qui lui sont propres, ces principes font l'objet d'une note écrite, acceptée par la Société et annexée à la convention de mandat.

Principes d'analyse des sociétés

Chaque valeur détenue fait l'objet, préalablement à son achat, d'un processus de sélection rigoureux, au cours duquel sont étudiés de multiples aspects susceptibles d'influencer son attrait financier et les risques qu'il induit. Cette analyse intègre, selon des critères quantitatifs et/ou qualitatifs, les facteurs de succès (qualité de la stratégie de croissance, des produits, des équipes, etc) et de risque (solidité financière, exposition au risque d'image, valorisation, etc) ainsi que de multiples autres éléments, dont des éléments extra-financiers de type Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG), intégrés conformément à la "Politique ESG" de Graphene Investments.

Cette analyse est un point-clé du savoir-faire de la Société, et l'importance attachée à chaque facteur peut varier selon l'entreprise étudiée, le contexte économique ou politique, et la personne qui effectue l'analyse. Un suivi régulier des facteurs étudiés est effectué pendant toute la durée de détention des valeurs, au fil des annonces d'informations qui les affectent.

Sur les sujets financiers comme sur les aspects extra-financiers, Graphene Investments veille à développer sans a-priori sa propre vision et sa propre méthode. Ce travail repose dans toute la mesure du possible sur le bon sens et sur une compréhension approfondie des sujets concernés. Il peut parfois s'intéresser à des détails (ou conduire à des avis) assez différents des raisonnements formatés auxquels se réfère la majorité des acteurs du marché. La recherche est menée principalement à partir d'informations données par les entreprises, obtenues directement (rapports périodiques, présentations publiques, etc) ou indirectement (bases de données). Le résultat est affiné à l'aide d'études externes et, toutes les fois où c'est possible, de rendez-vous en tête-à-tête avec un membre de l'équipe dirigeante.

Seules les conclusions de cette analyse déterminent la position de Graphene Investments vis-à-vis de chaque investissement.

Principes d'engagement actionnarial et de vote

Graphene Investments considère qu'en tant que société de gestion, il ne lui appartient pas de se substituer au législateur ou à la morale individuelle, en utilisant le poids que lui confèrent les titres détenus à la seule fin d'imposer à une entreprise le respect de certains critères de comportement et d'éthique, fussent-ils partagés à titre personnel par ses collaborateurs. En conséquence, dès lors que le strict respect des lois et réglementations en vigueur est assuré, la Société évalue les choix stratégiques des entreprises principalement sur la base de l'influence attendue de ces choix sur la performance du titre. Cette analyse est menée sur un horizon comparable à celui de l'investissement concerné.

Graphene Investments estime également qu'à de rares exceptions près, la confiance dans la direction d'une entreprise et dans sa stratégie est un prérequis particulièrement important à l'acquisition ou au maintien d'une position en portefeuille. Ceci explique que la Société soutienne dans une large majorité des cas les positions défendues par le Conseil d'Administration, et n'envisage pas de faire du nombre de votes "contre" un critère de gestion responsable. Un désaccord sur un aspect important de la stratégie se solde systématiquement par une revente immédiate et totale de la position.

La position retenue peut toutefois s'écarter du principe de soutien aux équipes dirigeantes de l'entreprise. Il peut s'agir de rejeter un projet aboutissant à la prise d'un risque jugé excessif, d'écarter des instances dirigeantes un membre dont l'apport spécifique ou la réputation n'apparaissent pas en phase avec les attentes, ou de marquer un souhait d'évolution vers certaines pratiques jugées positives, quoique non-essentiellles pour le futur de l'entreprise. Sur les sujets touchant à l'éthique des affaires, la Société se positionne sans équivoque en faveur d'un comportement irréprochable dans la conduite des activités. Sur les autres sujets, elle s'efforce de promouvoir un juste équilibre entre les objectifs de l'entreprise et les contraintes qui lui sont imposées. Ainsi par exemple:

- les résolutions visant à imposer plus de transparence à l'entreprise sur différents aspects de ses activités sont examinées en prenant en compte le niveau des informations déjà disponibles, les éventuelles contraintes de confidentialité, mais aussi la fonction utilité/coût de cette communication et le souhait que les ressources soient allouées en fonction de l'importance stratégique des sujets.

- les résolutions visant à modifier les possibilités d'exercice de leurs droits par les actionnaires sont appréhendées avec la volonté d'éviter aussi bien le refus du débat par un groupe d'actionnaires détenant ensemble la majorité (cas des résolutions sur la consultation par écrit) que les abus d'actionnaires minoritaires (par exemple sur la représentativité requise pour demander la convocation d'une Assemblée Générale).

- les sujets liés à la rémunération des dirigeants sont analysés dans leur contexte, sur la base de la valeur ajoutée de l'action menée à long terme et en faisant abstraction des résultats obtenus à court-terme ou du fait d'éléments qui échappent à leur contrôle.

Les éventuelles réserves de Graphene Investments sur les choix de l'entreprise sont notifiés à la direction concernée lorsqu'une occasion de le faire se présente. Une démarche active n'est engagée pour provoquer cette occasion que si la participation détenue permet d'estimer de manière réaliste que cette approche aura une influence.



Dans le souci de conserver son indépendance de jugement, la Société ne sous-traite pas son analyse extra-financière ni la détermination de ses votes, et n'utilise éventuellement des organismes spécialisés qu'à titre auxiliaire. Pour éviter toute récupération à des fins idéologiques ne reflétant pas exactement sa position, ou poursuivant d'autres buts que l'éthique ou l'intérêt à long terme des investisseurs, elle ne cherche pas à développer une coopération avec d'autres actionnaires. Les exceptions à cette règle ne sont envisagées que de manière ponctuelle, en cas d'alignement total des positions.

En cas de conflit d'intérêts potentiels ou avérés dans l'application de la politique d'engagement actionnarial ou d'exercice des droits de vote, la Procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts (Ref. I-3 et ses annexes) s'applique au même titre que pour tout autre domaine.

Exercice des droits de vote

A l'exception des cas pour lesquels des instructions particulières ont été données par un mandant, la Société exerce les droits de vote conformément aux principes ci-dessus. Toutefois, lorsqu'une valeur a été entièrement revendue entre la "record date" et la date de l'Assemblée Générale, la Société émet une abstention sur toutes les résolutions, pour éviter d'influer sur des événements qui ne la concernent plus. Le gérant de chaque stratégie est ultimement responsable des décisions de vote prises dans ce cadre, et de leur justification. Ses décisions sont conservées pendant une durée de cinq ans et sont consultables sur demande au siège de la Société.

Les votes sont exercés directement, au moyen d'instructions spécifiques sur chaque projet de résolution. Ils sont transmis de manière électronique ou par courrier, selon les moyens mis à disposition par le dépositaire.

Un rapport annuel est produit par Graphene Investments sur l'exercice des droits de vote. Il est disponible sur le site internet ou sur simple demande auprès de la Société. Il comporte un rappel de la politique de vote, différents éléments statistiques sur le sens des votes exercés pendant l'année, des informations sur le rôle éventuellement joué par des organismes extérieurs de conseil en politique de vote, ainsi qu'un commentaire spécifique sur toutes les décisions considérées comme importantes, que ce soit par la nature marquante de la résolution ou en raison du pourcentage des droits de vote contrôlés par la Société.

